



Avec le contrat Responsabilité civile des dirigeants, protégez-**vous** dans **vos** fonctions

Votre fonction de dirigeant d'association vous conduit chaque jour à des prises de responsabilités importantes. Le contrat **Responsabilité civile des dirigeants** vous protège en cas de mises en cause personnelles susceptibles de vous incomber dans l'exercice de votre fonction.

Des protections et services adaptés à la mesure de **votre** engagement



Responsabilité civile

Prise en charge des conséquences pécuniaires et des frais de défense suite à la mise en cause de votre responsabilité personnelle.



Assistance gestion de crise

Mise en place de l'ensemble des moyens, des modes d'organisation et des techniques pour faire face à la crise et atténuer les effets négatifs.



Frais de constitution

Les frais de constitution de caution pénale seront pris en charge.



Assistance psychologique

Pour vous aider en cas de besoin d'un soutien psychologique.



Frais de défense

Lorsque la situation ne vous a pas permis de recueillir notre accord préalable, nous vous remboursons les frais de défense engagés en urgence.



Espace d'information juridique

Pour vous permettre d'obtenir des renseignements sur vos droits et obligations.

LES **+** DU CONTRAT

- > Une protection des dirigeants de droit et de fait
- > Un contrat sans franchise
- > Une prise en charge des différents frais de procédure
- > Le libre choix de l'avocat
- > Un service d'information juridique
- > Une assistance gestion de crise et psychologique

Faute non séparable des fonctions

Prise en charge des conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à la personne morale souscriptrice ou à une filiale lorsque la faute commise par le dirigeant est qualifiée, par une décision de justice non susceptible de recours, de faute non séparable des fonctions.

Frais de défense conjointe

En cas de réclamation conjointe à l'encontre du dirigeant et de la personne morale souscriptrice ou d'une filiale, prise en charge de leurs frais de défense, dès lors qu'ils choisissent d'être représentés par le même avocat.

Frais de défense devant une autorité administrative

À la suite d'une faute commise par l'assuré, ses frais de défense seront pris en charge en cas d'enquête ou de poursuites administratives diligentées devant une autorité ayant des pouvoirs de régulation, de contrôle et de sanction.

Frais de comparution

Prise en charge des frais et honoraires nécessaires pour la comparution ou l'audition de l'assuré à titre personnel pour des faits susceptibles de donner lieu à une réclamation garantie, dans le cadre d'une enquête diligentée pendant la période d'assurance.

Frais de constitution de caution pénale

Prise en charge des frais légalement assurables nécessaires à la constitution d'une caution pénale à la suite d'une réclamation pour faute introduite pendant la période d'assurance ou la période subséquente.

Il s'agit :

- des frais de dossier pour l'étude et le montage du dossier de prêt par un intermédiaire financier ;
- des frais d'assurance nécessaire à l'obtention d'un tel cautionnement auprès d'un organisme spécialisé.

Frais de défense engagés d'urgence

Prise en charge des frais et honoraires exposés par l'assuré pour sa défense dans le cadre d'une réclamation garantie, lorsque l'urgence de la situation ne lui a pas permis de recueillir l'accord préalable de SMACL Assurances.

Assistance gestion de crise

Lorsqu'une réclamation introduite à l'encontre des assurés engendre une situation de crise telle que la personne morale et ses dirigeants doivent faire face à des atteintes ou menaces d'atteinte à leur image ou leur intégrité, SMACL Assistance organise un plan d'action de communication et gestion de l'image visant à limiter les impacts de ces événements.

Assistance psychologique

En complément et en fonction des besoins, une assistance psychologique pourra être mise en oeuvre pour les assurés qui se trouveraient en souffrance morale suite à une réclamation.

Dans ce cas, nous organisons et prenons en charge, selon les besoins :

- de un à cinq entretiens téléphoniques individuels avec un psychologue clinicien,
- et, si nécessaire, de un à trois entretiens, individuels ou collectifs en face à face, avec un psychologue clinicien.

Information juridique

La souscription de l'assurance Responsabilité civile des dirigeants donne accès au service «Information juridique» par Internet et par téléphone.

Ce service permet à l'assuré d'obtenir des réponses juridiques dans différents domaines de droit :

- gestion de l'entreprise ou de l'association,
- fiscalité,
- propriété intellectuelle,
- emploi,
- vie des associations.



EXEMPLES

- Une vidéo publiée sur Internet atteint l'image de l'association et de l'un des dirigeants. Nous mettons alors en place des mesures pour minimiser cette atteinte grâce à de la gestion d'image sur internet (e-réputation).
- Suite à un litige, le dirigeant de l'association a besoin d'un soutien psychologique. Nous organisons et prenons en charge jusqu'à 5 entretiens téléphoniques individuels ou 3 entretiens individuels ou collectifs en face à face.